## INFOS COMPLEMENTAIRES . Questionnaire à remplir intégralement

Merci de bien vouloir détailler tous les types de véhicules à assurer :

Types véhicules	Véhicules légers  – 3,5 T  (indiquez le nombre de chevaux fiscaux)	Camions (véhicules lourds) (indiquez le nombre de chevaux fiscaux)	Véhicules agricoles	Véhicules de chantier	Véhicules 2 roues	Remorques	Semi-remorques	Autres types de véhicules (pour les Bus indiquez le nombre de places)
Nombre de véhicules								
TOTAL								

## INDIQUEZ LE MONTANT DE VOTRE ANCIENNE COTISATION HORS TAXES et précisez les garanties de votre contrat.

ANCIENNE COTISATION	2024	2025	
PRIME (indiquez le montant hors taxes)			
Quelles garanties couvrait votre contrat d'assurance automobile			
(tous risques, au tiers, RC) veuillez préciser			
Ce contrat couvrait-il les mêmes véhicules (veuillez préciser)			

## Ce questionnaire doit être rempli intégralement.

En cas d'absence de sinistre, merci de noter "0" dans le tableau. Dans le cas contraire, le dossier sera considéré comme irrecevable.

	SINISTRALITE	Exemple	Année n (en cours)	Année n-1	Année n-2
Sinistres RC	Nombre total des sinistres (responsable et non responsable)		(en cours)		
Corporels					
	Montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance (en €)	15 000,00 €			
	Dont nombre total de sinistre en 100% responsable	6			
	Dont montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance en 100% responsable (en €)	10 000,00 €			
Sinistres RC	Nombre total des sinistres (responsable et non responsable)	32			
Matériels					
	Montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance (en €)	42 000,00 €			
	Dont nombre total de sinistre en 100% responsable	14			
	Dont montant total des sinistres réglés par l'entreprise d'assurance en 100% responsable (en €)	17 000,00 €			

Conformément à l'article L.113-8 du Code des assurances, en cas de fausse déclaration intentionnelle, le contrat est nul et les primes payées demeurent alors acquises à l'assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.